

**À FAIRE PARVENIR D'URGENCE AUX CPE DE L'ÉTABLISSEMENT.
MERCI.**



Arcueil, le 15 septembre 2016

INVITATION

Aux Conseillers Principaux d'Education

Cher(e) collègue,

La réunion mensuelle d'information syndicale inter-établissements (septembre et octobre cumulés) destinée aux CPE, organisée par le SNES et la FSU, aura lieu :

le jeudi 29 septembre 2016 de 15h00 à 17h00

- **Secteur 92/91 : Bourse du travail à Evry (12 place des Terrasses de l'Agora).**
- **Secteur 78 : au Lycée Saint-Exupéry à Mantes La Jolie.**
- **Secteur 95 : au Lycée Van Gogh à Ermont.**

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux collègues CPE.
- Bilan de rentrée
- Equipe VS (AED, CUI, services civiques...)
- circulaire et temps de travail des CPE

Autorisation d'absence de droit (*participation à l'une des réunions au choix*)

Autorisation d'absence de droit : décret 82-447 du 28 mai 1982 (articles 4 à 7) ; circulaire Fonction publique du 18 novembre 1982 ; note de service 85-043 du 1^{er} février 1985, R.l.r. 610-7d.

Heure mensuelle d'information : « Les organisations syndicales les plus représentatives sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. » « Chaque agent a le droit de participer, à son choix et sans perte de traitement, à l'une de ces réunions mensuelles d'information ». Exceptionnellement, plusieurs heures mensuelles peuvent être regroupées en cas de dissémination des personnels sans toutefois dépasser 3h par trimestre.

Il suffit donc de prévenir votre chef d'établissement.

Cordialement

Loïc Sanchez, responsable académique de la catégorie CPE, SNES-FSU Versailles